

Lettre de rentrée aux personnels d'orientation et aux Centres d'information et d'orientation du Calvados

par Jacques Vauloup, IEN-IO, académie de Caen, conseiller technique
DSDEN Calvados – Mercredi 9 septembre 2015

« L'existence des centres d'information et d'orientation est parfois mise en cause. Des tendances existent pour rattacher directement les conseillers d'orientation-psychologues aux établissements scolaires ; il en faudrait alors au moins un par établissement, et donc doubler ou tripler leur nombre. En dehors de cet argument, il nous paraît nécessaire de maintenir l'existence des CIO pour plusieurs raisons : certains élèves ont besoin d'un lieu extérieur à l'établissement où ils puissent dialoguer, recevoir des conseils, se sentir en confiance ; le CIO organise le travail collectif des conseillers, en particulier pour la mise à jour de la documentation ; plus fondamentalement, l'information et l'orientation sont des services rendus aux personnes et ne doivent pas pouvoir être soupçonnés de travailler à remplir des sections, ni même à réguler des flux d'élèves ».

Source : Caroff A., Simon J., (1988), L'orientation des élèves, problèmes généraux, rôle des structures et des acteurs de l'orientation : rapport au Ministre d'Etat, Ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports / Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, Inspection générale de l'éducation nationale.

« Pas assez nombreux, les conseillers sont toujours écartelés par leurs multiples tâches. La finalité commune à toutes ces tâches est double, elle reflète la double formation des conseillers d'orientation en économie et en psychologie. D'une part, il s'agit de faciliter l'insertion sociale, scolaire d'abord, professionnelle ensuite : comment le jeune se situe-t-il dans l'ensemble auquel il appartient, comment se situera-t-il dans l'établissement où il va entrer ? D'où aussi la nécessaire connaissance du monde du travail et des tendances de son évolution, avec toutes les difficultés de la situation présente.

D'autre part, il s'agit de faciliter l'épanouissement de la personne, c'est l'aspect psychologique du travail auquel les conseillers sont très attachés. Je crois qu'il devient de plus en plus indispensable que le jeune puisse rencontrer un interlocuteur extérieur à sa famille et à son école, quelqu'un qui va l'écouter, dialoguer avec lui sans le juger, s'intéresser réellement à lui en tant que personne unique.

L'orientation s'inscrit alors dans un processus éducatif au cours duquel le jeune doit élaborer des choix cohérents et réalistes. Cette information adaptée, cette orientation vraie ne peuvent s'effectuer que dans un dialogue de personne à personne. C'est cette dimension humaine, et elle seule, qui constitue le fondement de notre éthique professionnelle.

Source : Idrac A., 1981. Discours lors de la directrice du CIO lors de l'inauguration du CIO Caen 1, place du Canada (ancienne gare SNCF Caen-la mer). Entre sa création en tant que premier Centre d'orientation professionnelle (COP) du Calvados en 1942 et sa fermeture en tant que Centre d'information et d'orientation (CIO) le 30 juin 2015, le CIO Caen 1 (1942-2015) a occupé successivement les sites : rue Jean Romain (1942-1944) ; la Prairie, sous baraquements (1944-1953) ; rue Choron, centre administratif départemental (1953-1981) ; place du Canada (1981-2005) ; rue des rosiers (2005-2015).

- Comme l'a souligné depuis des années Jean Guichard (Le Mans ACOP-F 2010, Cerisy-la-salle 2015), au début du XXe siècle, lorsque la fonction de *conseiller d'orientation professionnelle* fut créée, son objectif immédiat était d'aider les personnes à trouver des professions ou des métiers qui leur convenaient. Depuis lors, dans un monde en perpétuel changement, les interventions d'aide à l'orientation ont sensiblement évolué. Elles visent désormais à accompagner les réflexions que, vivant dans des sociétés désorientées, les personnes doivent conduire pour orienter leur vie professionnelle ou personnelle. Comment ces actions et dispositifs, comment ces acteurs peuvent-ils contribuer au développement d'un travail décent dans une économie locale et mondiale plus durable et plus équitable ?

Déflouter l'orientation

Vers la fin des années 1980, la notion de *projet d'établissement* apparaît : les établissements se différencient de plus en plus, les interventions des conseillers suivent le mouvement. Adapter l'activité aux particularités du local, éviter une trop grande individualisation des pratiques des conseillers, inscrire dans un collectif de travail les pratiques individuelles. L'action éducative est à revisiter par chacun, quel que soit son statut professionnel, mais *par qui* en particulier et *sur quoi* précisément ? *L'entretien* : qu'est-ce qui caractérise l'entretien des COP ? *La séance d'information* : que peut l'information papier contre l'Internet, et quelle psychopédagogie, quelle ingénierie des Parcours avenir ? *Le conseil près des établissements scolaires* : quand et comment ? *L'accompagnement* : jusqu'où ? Sur quel temps ?

Typifier l'action

Caractériser suffisamment l'action au point qu'elle soit reconnue quand elle se présente, se fait, se construit. En attente des textes statutaires à sortir prochainement sur le nouveau statut des psychologues de l'éducation nationale, deux textes récents nous donnent le cap (2011, 2015) :

Statut particulier des directeurs de CIO et conseillers d'orientation-psychologues

Décret 2011-990 du 23 août 2011 [Extraits]

« Art. 2-I. — [...] Les directeurs de CIO et les conseillers d'orientation-psychologues exercent leurs fonctions dans les centres d'information et d'orientation où ils sont affectés ainsi que dans les établissements d'enseignement du second degré qui en relèvent. [...] Ils délivrent une première information et un premier conseil personnalisé en matière d'orientation et de formation.

« Ils assurent l'information, le conseil et l'accompagnement personnalisé : 1° Des élèves et de leurs familles, 2° Des jeunes adultes ; 3° Des étudiants en formation initiale. [...]

« II. — Les conseillers d'orientation-psychologues [...] conseillent les élèves et les étudiants dans la construction de leur parcours de formation, d'orientation et d'insertion professionnelle. Ils contribuent à l'observation continue des élèves et à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire en complément des équipes éducatives.

« Dans les établissements d'enseignement du second degré et en lien avec les organismes chargés de l'insertion professionnelle des jeunes, ils participent à la prévention et au suivi de l'échec scolaire et des sorties sans qualification.

« Dans les établissements d'enseignement du second degré, les conseillers d'orientation-psychologues contribuent à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des dispositions du projet d'établissement relatives à l'orientation et à l'insertion professionnelle.

« III. — [...] Les directeurs de centre d'information et d'orientation ont autorité sur les conseillers d'orientation-psychologues et les autres personnels du centre. Ils sont responsables du programme d'activités du centre d'information et d'orientation, élaboré en lien avec les établissements d'enseignement du second degré. Ils s'assurent de la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement en orientation [...].

Parcours avenir [Extraits]

Arrêté du 1^{er} juillet 2015

BOEN n°28 du 9 juillet 2015

Article 1 - Le parcours avenir doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Article 2 - Ce parcours est mis en place pour chaque élève de la classe de sixième à la classe de terminale. [...]

Annexe 5. Instances et acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Parcours avenir [Extraits]

► Le conseiller d'orientation-psychologue intervient :
- dans l'ingénierie du parcours Avenir auprès du chef d'établissement et des équipes éducatives. Il apporte son expertise dans des domaines tels que le développement psychologique de l'adolescent et ses connaissances en analyse du travail. Il aide à la conception de véritables projets pluridisciplinaires à partir de thèmes transversaux ainsi qu'à la construction de parcours cohérents et progressifs dans le cadre du projet d'établissement ;
- dans le suivi du jeune dans son parcours, il aide les équipes éducatives à favoriser l'appropriation par les jeunes des connaissances et des compétences acquises tout au long du parcours ;
- Il travaille en équipe au sein de l'établissement ainsi qu'avec les familles.

► Le directeur de CIO contribue également à la mise en place du parcours au titre de la mission d'observation du bassin. Il s'assure de la cohérence des actions conduites en matière d'information, de conseil et d'accompagnement par sa connaissance du tissu local et contribue à établir l'interface entre les établissements et les partenaires locaux. Avec le chef d'établissement animateur du bassin de formation, il participe à la mise en place d'une stratégie en réseau d'établissements pour permettre une meilleure mobilisation des ressources territoriales.

15 pistes pour 2015-2016

Une posture de psychologue en éducation

- (1) L'écoute continue des situations et des personnes.
- (2) Penser les différents niveaux du collectif, développer l'entraide, la coopération, la solidarité, apprendre à écouter, recevoir, questionner en groupes et ateliers.
- (3) Inventer un véritable conseil en ligne ; compléter ainsi l'information en ligne, omniprésente.
- (4) Déployer une co-formation continue des acteurs et une évaluation-conseil à la hauteur des enjeux.
- (5) Développer chez l'individu le sens des temporalités longues. Faire face aux pressions incessantes et délétères et aux pseudo-urgences.
- (6) Construire et revivifier en permanence son imaginaire. Développer la créativité en travaux individuels et collectifs.

Des pratiques réflexives, coopératives, créatives

Plusieurs dispositifs ont fait la preuve de leur utilité en 2014-2015. Ils se poursuivent en 2015-2016 :

- (7) Programmes d'activité négociée, (8) Groupe de travail départemental Parcours Avenir, (9) GT départemental Expérimentation Décision d'orientation donnée à la famille, (10) GT départemental Accueillir en CIO, (11) GT départemental Prévenir le décrochage scolaire en LP, (12) Journée d'étude départementale CIO-MLDS.

D'autres verront le jour à partir de la rentrée 2015 :

- (13) Formation de formateurs-relais au Parcours Avenir en bassin, (14) Renforcement des référent-e-s décrochage scolaire en EPLE, (15) *et possibilité au CIO et à son initiative de :* journées d'action thématiques, journées portes ouvertes, semaine de l'orientation, etc.

Pour mener à bien les missions qui nous sont assignées, il nous appartient de prioriser nos actions, d'en déflouter certains contours. N'oublions pas d'où nous venons, qui nous sommes. Définissons avec suffisamment de clarté là où l'on veut aller. Sachez bien que vous pouvez compter sur moi pour renforcer et promouvoir vos initiatives individuelles et collectives, dont je vous remercie par avance. Le triangle professionnel du métier des conseillers-ères d'orientation-psychologues et des Centres d'information et d'orientation se situe entre *dialogique (inter)individuelle, entraide-coopération en travail des groupes, et conseil aux établissements*. Au cœur des trois. ■